



## Conseil Municipal

### Réunion du

24 Février 2021

Tel : 05 46 01 61 48  
Fax : 05 46 01 01 19  
[mairie@benon.fr](mailto:mairie@benon.fr)

Effectif légal : 19  
Effectif présent : 14  
Absents excusés : 3  
Absents : 2  
Convocation faite le 16 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de BENON s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain TRETON, Le Maire.

**Présents :** M. Alain TRETON, Mme Sonia TEIXIDO, Mme Monique CHAILLET-COUSSON, M. Thierry RAMBAUD, M. Guillaume LARRIVÉ, Mme Stéphanie MARTIN, M Raymond LANDRÉ, M. Marcel HRONCEK, Mme Chloé BEDEL, M. François-Michel GUERIN, M. Daniel BOURREAU, Mme Géraldine MANEGAT, Mme Sylvie ROCHETEAU, Mme Geneviève LAVALADE

**Absents excusés :** Mme Marie PINEAU a donné pouvoir à Mme Monique CHAILLET-COUSSON  
Mme Murielle FOUCHER a donné pouvoir à Mme Sonia TEIXIDO  
Mme Vanessa VAUTEY a donné pouvoir à M. Marcel HRONCEK

**Absents :** M. Antoine VRIGNAUD, Mme Sandrine CLERC

**Secrétaire de séance :** Mme Chloé BEDEL

#### Ordre du jour :

**La séance se déroulera à huis clos avec le respect des règles sanitaires en vigueur.**

- 1- *Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Décembre 2020*
  - 2- *Délibération : Avis dans le cadre du pacte de gouvernance Aunis Atlantique*
  - 3- *Délibération : Rétrocession du lotissement « Les Haies de Benon »*
  - 4- *Délibération : Dénomination des rues du Lotissement « Le Lavoir »*
  - 5- *Délibération : Convention et bail TDF*
  - 6- *Délibération : Loyers du restaurant « SAINBOL »*
  - 7- *Délibération : Création du Conseil des Sages*
  - 8- *Délibération : Convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie*
  - 9- *Acquisition d'un défibrillateur*
- 
- 10- *Délibération : Vote du Compte administratif 2020 de la Commune*
  - 11- *Délibération : Approbation du compte de gestion de l'année 2020 de la Commune*
  - 12- *Délibération : Affectation des résultats 2020 de la Commune*
- 
- 13- *Délibération : Vote du Compte administratif 2020 du PMS*
  - 14- *Délibération : Approbation du compte de gestion du PMS de l'année 2020*
  - 15- *Délibération : Affectation des résultats 2020 du PMS*
- 
- 16- *Débat d'Orientation budgétaire*

*Questions diverses*

### **1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Décembre 2020**

M. Le Maire demande à l'assemblée si des personnes ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu. Les membres du Conseil Municipal approuvent et valident le compte rendu du 22 Décembre 2020 à l'unanimité.

### **2- Délibération : Avis dans le cadre du pacte de gouvernance Aunis Atlantique**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2019, portant statuts de la communauté de Communes Aunis Atlantique, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2021 portant acceptation de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les Communes membres et la CDC Aunis Atlantique,

Considérant que l'élaboration d'un pacte de gouvernance doit désormais se faire à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux, ou à la suite d'une fusion ou d'une scission, ce pacte définit les relations entre les communes et leur intercommunalité.

Considérant le projet de pacte de gouvernance ci-annexé,

Si le recours au pacte n'est pas obligatoire, un débat doit toutefois avoir lieu sur son principe en début de mandature et, en cas d'accord du conseil communautaire, celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Considérant cet exposé,

Le Conseil municipal à l'unanimité des votes:

- émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre les Communes membres et la Communauté de Communes Aunis Atlantique,
- autorise Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3- Délibération : Rétrocession du lotissement « Les Haies de Benon »**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la convention concernant la rétrocession des voies et parties communes du lotissement Les haies de Benon, appartenant à Mme ROBERT veuve COURCY Rosine signé le 28 Septembre 2007.

Cette procédure interviendra dans le cadre des dispositions de la loi n° 65-503 du 29 juin 1965 relative à certains déclassements transferts de propriétés, de dépendances domaniales et des voies privées, du décret n° 67-302 du 31 mars 1967 pris pour son application et du code de l'urbanisme.

Les parties et équipements communs de ce lotissement sont rétrocédés directement à la commune suite aux constructions et après avoir reçu les attestations de conformité.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié.

### **4- Délibération : Dénomination des rues du Lotissement « Le Lavoir »**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le nom des rues du lotissement « Le Lavoir ».

Les propositions sont les suivantes :

- Rue du Carrosse
- Rue de la Margelle

Après avoir entendu les propositions, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité accepte les deux propositions.

Il est joint à cette délibération, le plan de composition du lotissement reprenant les noms et numéros de rue pour chaque lot.

#### **5- Délibération : Convention et bail TDF**

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les accords qui ont été réalisés entre la Commune, TDF et VALOCIME.

La société TDF est locataire d'un terrain appartenant à la Commune situé aux Combes (section A 56). Un bail a été signé le 10 décembre 2013 avec un loyer annuel d'un montant de 1200.00€.

La société VALOCIME, entreprise spécialisée dans la valorisation du patrimoine, a sollicité la Commune afin de prendre le bail conclu avec TDF à l'expiration de celui-ci. (Au plus tard le 01/01/2026)

Le preneur, en l'occurrence la société VALOCIME, a versé la date à la signature 1000€ et chaque année à la date d'anniversaire de la présente convention la somme de 200€ et ce jusqu'à la date de mise à disposition de la parcelle au lieu-dit Les Combes soit au plus tard le 01/01/2026. A compter de la date de mise à disposition, un loyer annuel de 3000€ se substituera à l'indemnité susvisée.

M. Le Maire souhaite dénoncer la convention et conserver le bail avec TDF tout en révisant le montant du loyer.

Invités à délibérer, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents :

- De dénoncer la convention
- De rembourser les sommes versées par VALOCIME
- De renégocier avec TDF ou tout autre prestataire souhaitant louer l'espace à l'issue du bail existant soit au 31/12/2025

#### **6- Délibération : Loyers du restaurant « SAINBOL »**

Au regard de la crise sanitaire et l'obligation de fermeture des restaurants, M. Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'annulation des loyers durant toute la durée du couvre-feu et des restrictions imposées par l'Etat à l'encontre des restaurateurs.

Invités à délibérer, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents l'annulation des loyers durant toute la durée du couvre-feu et des restrictions imposées par l'Etat et ce jusqu'à l'autorisation de réouverture des restaurants au public.

#### **7- Délibération : Création du Conseil des Sages**

L'équipe municipale, attachée au principe de participation des habitants à la vie de la Commune, entend mener, conformément à son projet municipal, une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échange avec l'ensemble des habitants de la commune.

Dans cet esprit, et conformément à la possibilité qu'en donne le CGCT, article L 2143-2 (comités consultatifs), l'équipe municipale envisage la création d'une instance consultative nommée « Conseil des Sages», conforme au concept et à la méthodologie définis par la Fédération française des Villes et Conseil des Sages (FVCS), qui promeut la participation citoyenne des seniors depuis plus de 25 ans et que notre commune est appelée à rejoindre pour bénéficier du droit d'usage des outils de cette fédération et de son appui.

Le Conseil des Sages de Benon sera une instance de réflexion et de propositions, ouverte aux personnes âgées de 55 ans et plus, qui pourra conseiller M. Le Maire et le Conseil Municipal sur l'ensemble des sujets intéressant notre commune, de sa propre initiative ou à la demande du Maire.

Ses membres mèneront une réflexion collective, non partisane, soucieuse de l'intérêt général.

Toute personne âgée de plus de 55 ans, déagée de tout engagement professionnel, et disposée à accorder du temps à la réflexion collective, pourra déposer sa candidature.

Une fois la mise en place de cette instance formellement décidée par le Conseil municipal, un appel à candidature sera lancé auprès de la population, selon des modalités qui seront précisées et que la FVCS laisse à notre appréciation. Cet appel à candidature précisera notamment les éventuelles règles de sélection des candidats, de gestion de liste d'attente et le cas échéant de nombre maximal de membres au sein du Conseil des Sages.

Après cet appel à candidature, la composition du Conseil des Sages sera soumise à une délibération du Conseil Municipal, sur proposition du Maire.

Les conseillers « Sages » seront tenus à la discrétion sur les sujets relevant de leurs travaux.

Un règlement intérieur sera établi en conformité avec les valeurs de la Charte de la FVCS (Fédération française des Villes et Conseils des Sages).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à la Fédération française des Villes et Conseils des Sages pour un montant de cotisation pour l'année 2021 établi à 280€
- Décide la création d'un Conseil des Sages ouvert à tout citoyen de Benon de plus de 55 ans,
- Autorise M. Le Maire à donner suite à cette décision et en particulier à mettre en œuvre un appel à candidature, et signer tout document se rapportant à cette décision.

## **8- Délibération : Conventions avec le Syndicat de la Voirie**

Délibération ajournée.

## **9- Acquisition d'un défibrillateur**

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'obligation d'avoir un défibrillateur opérationnel sur la Commune. Actuellement, la Commune ne possède pas de défibrillateur qui fonctionne d'où la nécessité de cet achat.

Un bon de commande par proposition de l'AMF avec Cardiac Science a été soumis à M. Le Maire :

- Achat d'un POWERHEART G5 automatique livré avec électrodes adultes et capteur RCP pour un montant de 1313€ HT,
- Des électrodes pédiatriques pour enfants de moins de 8 ans pour un montant de 79€ HT.

Formation des Présidents et membres des associations sur l'utilisation du défibrillateur.

## **10- Délibération : Vote du Compte administratif 2020 de la Commune**

Monsieur Le Maire apporte quelques explications avant le vote du Compte Administratif.

M. Le Maire doit se retirer de la salle au moment du vote.

Après discussion et diverses remarques, Monsieur Marcel HRONCEK rappelle les résultats du Compte administratif 2020 de la Commune.

Sous la présidence de Monsieur Marcel HRONCEK, le Conseil Municipal vote le Compte administratif de l'exercice 2020 à mains levées avec 16 voix exprimés: 16 Voix pour dont 3 Pouvoirs.

### Investissement

Dépenses	Prévus :	161 336.13
	Réalisé :	82 859.83
	Reste à réaliser :	78 690.00
Recettes	Prévus :	161 336.13
	Réalisé :	113 168.61
	Reste à réaliser :	0.00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	960 048.18
	Réalisé :	764 504.04
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	960 048.18
	Réalisé :	996 808.45
	Reste à réaliser :	0.00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	30 308.78
Fonctionnement :	232 304.41
Résultat global :	262 613.19

## **11- Délibération : Approbation du compte de gestion de l'année 2020 de la Commune**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur les valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion pour 2020 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion du Receveur, par 17 voix pour dont 3 procurations.

## **12- Délibération : Affectation des résultats 2020 de la Commune**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 24 Février 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	146 842.24
- un excédent reporté de :	85 462.17
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	232 304.41
- un excédent d'investissement de :	30 308.78
- un déficit des restes à réaliser de :	78 690.00

Soit un besoin de financement de : 48 381.22

Décide par 17 voix pour dont 3 procurations d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT	232 304.41
Affectation complémentaire en réserve (1068)	48 381.22
Résultat reporté en fonctionnement (002)	183 923.19

---

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 30 308.78

## **13- Délibération : Vote du Compte administratif 2020 du PMS**

M. Le Maire doit se retirer de la salle au moment du vote.

Sous la présidence de Monsieur marcel HRONCEK, le Conseil Municipal vote le Compte administratif de l'exercice 2020 à mains levées avec 16 voix exprimés: 16 Voix pour dont 3 Pouvoirs.

### Investissement

Dépenses	Prévus :	21 178.36
	Réalisé :	21 178.36
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	21 178.36
	Réalisé :	12 318.97
	Reste à réaliser :	0.00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	10 948.80
	Réalisé :	2 089.41
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	10 948.80
	Réalisé :	9 871.68
	Reste à réaliser :	0.00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 8 859.39
Fonctionnement :	7 782.27
Résultat global :	- 1 077.12

#### **14- Délibération : Approbation du compte de gestion du PMS de l'année 2020**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2020,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur les valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion pour 2020 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion du Receveur, par 17 voix pour dont 3 procurations.

#### **15- Délibération : Affectation des résultats 2020 du PMS**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 24 Février 2021,

*Considérant* qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

*Statuant* sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

*Constatant* que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	7 782.27
Un déficit reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 782.27
- un déficit d'investissement de :	8 859.39
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	8 859.39

*Décide* par 17 Voix pour, dont 3 pouvoirs d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent	7 782.27
Affectation complémentaire en réserve (1068)	7 782.27
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00
<hr/>	
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	8 859.39

#### **16- Débat d'orientation**

Les membres du Conseil Municipal ont débattu sur les grandes orientations qui orienteront le budget de l'année, tant dans sa stratégie financière que dans les investissements à venir.

Les différentes opérations à prévoir sont les suivantes :

- Voirie : Réfection de la rue Château Musset et Rue quincampoys, enfouissement des réseaux, création ou réfection des trottoirs, parking de la Boulangerie
- Eclairage public : Chemin de Lafond
- Panneautage
- Travaux Atelier communal
- Toiture boulangerie
- Location engins de chantier
- Etudes sur divers projets : Architecte, étude structures salle des fêtes
- Création d'une bibliothèque, achats de livres et autre support en lien avec la culture
- Ecole : signalétique Vigipirate, création d'une classe maternelle supplémentaire
- Nouveau site Web de la Mairie

## Questions diverses

### **1- Téléthon : Projet R'THON**

Pas de suite donné à ce projet.

### **2- Refonte du Site de la Commune : Projet mis en place par SOLURIS**

M. Thierry RAMBAUD informe le Conseil Municipal d'une refonte du site de la Commune.

Celle-ci va être réalisée en partenariat avec SOLURIS, prestataire de la Commune.

Trois dates ont été retenues pour la formation le 22, 27 et 29 Avril 2021.

La formation sera suivie par les agents du service administratif, Mme CHAILLET-COUSSON, Mme Marie PINEAU et M. Thierry RAMBAUD.

Le coût de l'abonnement site WEB avec un engagement minimum de 3 ans, l'assistance et les supports pédagogiques s'élèvent à 540.00€.

### **3- Future Bibliothèque :**

Suite à une enquête (questionnaire diffusé dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux) menée en Décembre 2020 sur l'opportunité d'ouvrir une bibliothèque, quinze questions ont été posées aux habitants de Benon.

122 questionnaires complétés ont été récoltés : 10 en retour papier et le reste saisi en ligne.

Les participants reflètent la typologie selon l'âge des habitants de Benon (66% des répondants ont entre 30-45 ans ; 18% entre 46-64 ans).

Les répondants sont lecteurs mais seuls 33% fréquentent actuellement une bibliothèque. 5% ne fréquenterait pas du tout, ou seulement une fois par an la bibliothèque de Benon s'il y en avait une et pour 95% des personnes intéressées, c'est la proximité qui prime. Les enseignants de l'école de Benon, l'Ehpad, les assistantes maternelles, la micro-crèche et la Mam ont également été interrogés et sont intéressés par ce lieu.

Suite à l'annonce de l'utilisation de la salle Aliénor pour la future bibliothèque de Benon, plusieurs conseillers rappellent que la salle est régulièrement utilisée par les différentes associations benonaise et qu'il est important que celles-ci ne se sentent pas exclues ce nouveau système.

Mme Sonia TEIXIDO explique que la bibliothèque utilisera une partie de la salle et que ce lieu doit être un lieu d'échanges et de vie pour les habitants de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'acter ce projet et d'utiliser la salle Aliénor pour créer la Bibliothèque.

Ce projet va s'inscrire dans une démarche participative et citoyenne. 35 personnes ont transmis leurs coordonnées pour participer à l'élaboration et une réunion de présentation se tiendra le 27/02/2021 pour lancer le projet.

### **4- Mobilité au niveau de la CDC Aunis Atlantique**

Le Comité de Pilotage a orienté son choix vers une prise de compétence mobilité par la CDC sans récupération des lignes régionales (Transport Scolaire et Transport à la demande). La loi le permet, ce qui laisse à notre territoire le temps d'avancer dans un projet de mobilité étape par étape.

La CDC se positionnera donc sur la prise de compétence le 3 mars prochain lors du conseil communautaire. Ensuite, il conviendra aux communes de délibérer sur ce choix dans les 3 mois suivant cette prise de position de la CDC.

### **5- Environnement**

#### ➤ Point sur la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux)

Présentation des grandes lignes concernant les actions de sensibilisation à l'environnement envisagées par la commission Agriculture - Environnement, se basant sur le potentiel que présentent le parc et la forêt de Benon.

L'idée de départ est la labellisation du parc en tant que "Refuge LPO".

L'association propose un plan d'action global sur 5 ans :

- année 1 : réalisation d'un inventaire des oiseaux nicheurs et des insectes, suivi d'une synthèse, de propositions de gestion des espaces verts, et d'un plan d'action, pour arriver enfin à la labellisation.

- années 2 à 5 : accompagnement et suivi du projet, et proposition d'actions citoyennes participatives (sortie nature, conférence, participation aux journées du patrimoine, appropriation du refuge par les habitants, animations dans les quartiers et animations scolaires...)

Concernant le budget, il faut compter un peu moins de 4500€ pour la première année, puis 1100€ pour le suivi sur les quatre années suivantes. Les animations quant à elles, coûtent 497€/jour, et sont à la carte : la commune est libre de choisir et de mettre en place les actions qui lui semblent les plus judicieuses. Mme BEDEL et Mme TEIXIDO vont se pencher sur la possibilité de bénéficier d'une subvention pour la réalisation de l'inventaire, via l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité pour l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale).

➤ Comité de pilotage

Mme CHAILLET-COUSSON, M. LANDRÉ et Mme BEDEL ont rencontré, à Saint Saturnin du Bois, les personnes ayant mis en place des actions en faveur de l'environnement et de la sensibilisation depuis plusieurs années. Ils ont entre autres participé à la plantation de haies bocagères via le programme EVA (Entretien et Valorisation de l'Arbre) du département 17, et mis en place une action de recensement participatif de la faune et de la flore locales. Ils ont particulièrement insisté sur l'importance de la mise en place d'un comité de pilotage composé d'élus, d'habitants et d'associations locales, afin de mobiliser le plus possible. Ce comité permet également de voir sur le long terme, puisque n'étant pas uniquement lié à l'équipe municipale en place.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h00.

M. Alain TRETON

Mme Sonia TEIXIDO

Mme Monique CHAILLET-COUSSON

M. Thierry RAMBAUD

M. Guillaume LARRIVÉ

Mme Stéphanie MARTIN

M Raymond LANDRÉ,

M. Marcel HRONCEK

Mme Chloé BEDEL

M. François-Michel GUERIN

M. Daniel BOURREAU

Mme Géraldine MANEGAT

Mme Sylvie ROCHETEAU

Mme Geneviève LAVALADE